



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 42609

Texte de la question

M. Michel Herbillon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les projet de réforme du baccalauréat et plus précisément sur l'introduction du contrôle continu ou du contrôle en cours de formation comme moyen d'évaluation pour certaines épreuves. Ce projet soulève une légitime inquiétude parmi les enseignants, qui craignent en effet qu'une telle évolution ne remette en cause l'égalité de traitement des candidats en introduisant une certaine hétérogénéité dans les choix des sujets, les modes d'évaluation ou les niveaux d'exigences requis. Ils redoutent par ailleurs que le contrôle continu génère des tensions entre professeurs et élèves en ne permettant plus la dissociation entre la fonction de formation et celle de certification et se traduise par des pressions de tous ordres sur les enseignants. Il lui demande donc de préciser ses intentions quant au contenu de la réforme et s'il entend prendre en compte le souhait de nombreux enseignants de voir maintenue pour chaque discipline une épreuve terminale de certification.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a présenté les mesures qu'il souhaitait voir mises en oeuvre pour les lycées. A cette occasion, il a également abordé la question du baccalauréat. Si le rajeunissement de l'organisation de cet examen apparaît comme une nécessité, il n'est cependant pas question de ne pas traiter l'institution que représente le baccalauréat, premier grade universitaire, avec respect. Dans ces conditions, le ministre de l'éducation nationale entend se donner le temps de la réflexion et de la concertation avant de l'adapter à la nouvelle organisation des études au lycée. Le calendrier qui en découle prévoit en conséquence le maintien de l'organisation actuelle du baccalauréat pour la session 2002. Au printemps 2001 seront connues les nouvelles modalités d'organisation de l'examen pour la session 2003. Quelles que puissent être les orientations qui seront finalement retenues au terme de la réflexion, il sera fait en sorte qu'elles ne portent pas atteinte au caractère national du baccalauréat et au principe d'équité qui régit ce diplôme.

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42609

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1388

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4158